



RAPPORT DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 65-2021-DISREN

Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parking, abords et accès

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Danielle Collomb et de MM Evan Lock, Pierre Stampfli et Pierre Wahlen, Président et Rapporteur s'est réunie le 1 avril 2021 par visio-conférence afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Gérard Produit, membre du Comité de direction, M. Boris Mury, Secrétaire Général et Alexis Lacroix, Délégué au tourisme qu'elle remercie de leur disponibilité.

MM. Roberto Dotta, Claude Farine et Adrian Hochreutener étaient quant à eux excusés.

Préambule

La Commission des Investissements Régionaux rapporte dorénavant sur tous les préavis DISREN, à côté d'une commission ad'hoc.

Son analyse se concentre sur trois aspects :

- Intérêt régional du projet
- Définition des cercles
- Répartition du financement entre les différents cercles

Si les aspects techniques et d'opportunité sont laissés à l'appréciation de la commission ad'hoc, la Commission des Investissements ne peut pas se déterminer dans une complète abstraction, sans porter une appréciation générale sur le projet lui-même.

Le Plan Partiel d'Affectation (PPA) de la Givrine est entré en vigueur en 2009, son objectif principal étant de régler la situation anarchique du parking qui prévaut aujourd'hui, particulièrement en hiver, lors des week-ends de forte affluence avec des centaines de véhicules stationnés le long de la route cantonale.

Le projet d'aménagement du col de la Givrine se décline en trois phases interdépendantes :

Phase I : comblement partiel du Vallon pour créer une aire de parking et réalisation de deux passages sous la RC 19 pour relier ce dernier aux pistes. Ces travaux sont aujourd'hui réalisés.

Phase II : aménagement d'un parking permanent de 150 places et d'un parking temporaire hivernal de 450 places objet du présent préavis

Phase III : réalisation d'un bâtiment d'accueil touristique. A l'initiative du Conseil Intercommunal, ce projet fait l'objet d'une démarche participative qui est en cours.

Un projet régional ?

Il ne fait aucun doute aux yeux de la Commission que les nombreuses activités sportives ou de détente que permet le site de la Givrine lui confèrent un intérêt régional. Sa proximité immédiate, dans une nature sauvegardée, profite en effet à l'ensemble des habitants et habitantes de la Région et bien au-delà.

Le caractère unique et non reproductible du site de la Givrine le fait donc appartenir d'évidence à la catégorie des projets régionaux dont les infrastructures peuvent et doivent être financées de manière solidaire puisque bénéficiant à l'ensemble de la région.

L'accessibilité du site fait partie de ces infrastructures nécessaires, même si une partie de la commission s'interroge sur la pertinence de financer un parking d'une taille aussi considérable.

Définition des cercles

La Commune territoriale est Saint-Cergue et considérée comme Porteur A.

A ce titre, la Commune de Saint-Cergue assumera l'exploitation et l'entretien du parking, y compris la mise en place d'une politique tarifaire.

D'autres communes sont propriétaires dans le périmètre concerné. Il s'agit de Genolier, Givrins et Trélex. Elles forment le cercle solidaire A.

Toutes les autres communes membres du DISREN sont intégrées au cercle solidaire B.

La Commission n'a pas de remarques à formuler à propos de la définition des cercles.

Financement et Répartition financière

Le montant à charge de la commune territoriale a été déterminé en fonction de sa capacité financière. A sa charge de convaincre les communes hors DISREN de participer au financement du projet. Ces éventuels fonds tiers viendront en déduction du montant de chf 283'665.- voté il y a quelques jours par le Conseil Communal de Saint-Cergue. A noter que cette dernière pourrait profiter de revenus non négligeables selon la politique tarifaire qui sera mise en place.

Après concertation, les communes du cercle solidaire A ont admis une participation « âprement négociée » pour un montant de chf 19.59/habitant.

Toutes les autres communes membres du DISREN sont intégrées au cercle solidaire B pour un montant de chf 13.35/habitant.

Bien que le site de la Givrine soit fréquenté par un large bassin de population franco-valdo-genevoise, et malgré une demande de la Région, canton et Département voisins ne sont pas disposés à financer des infrastructures hors leur territoire.

Le Canton quant à lui participe aux frais d'aménagement de la Route Cantonale à hauteur de chf 570'000.-

Dorénavant, tous les préavis DISREN comportent une ligne budgétaire qui permet de financer le suivi du projet à hauteur d'un maximum de 2% non pas du montant total mais de la part régionale, soit un peu plus de chf 20'000.- dans le cas d'espèce. Ces prestations seront facturées sur un décompte des heures passées.

Si le parking permanent devait être reconnu comme P+R, il pourrait bénéficier d'un subventionnement, lequel viendrait en déduction de la part régionale. Des démarches sont en cours pour obtenir cette reconnaissance.

Conclusion

L'aménagement du Col de la Givrine est reconnu par la Commission d'intérêt régional. A ce titre les infrastructures nécessaires à sa réalisation peuvent être financées de manière solidaire.

Une partie de la commission regrette que ces investissements importants soient consacrés à la construction de parking plutôt qu'à l'incitation à l'usage des transports publics. Pour une autre partie, il s'agit non pas de la construction d'un parking mais une réponse pragmatique à une situation problématique.

La définition telle que proposée du cercle porteur et des cercles solidaires A et B paraît opportune et logique.

La répartition financière proposée, avec une part très importante dévolue aux cercles solidaires se justifie compte tenu de l'usage quasi exclusif des parkings par des utilisateurs n'habitant pas la commune.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis 65-2021-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de CHF 1'134'659 pour le financement de la part solidaire de la deuxième phase d'aménagement du Col de la Givrine,
2. D'imputer le montant total de CHF 1'134'659 sur le compte 140.3185.
3. D'accepter la participation solidaire à hauteur de 80% de la part régionale

Nyon, le 20 avril 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Pierre Wahlen, rapporteur	Signature
Nyon	
Danielle Collomb	Signature
Tartegnin	
Roberto Dotta	Signature
Chavannes des Bois	
Claude Farine	Signature
Nyon	
Adrian Hochreutener	Signature
Gland	

Evan Lock	Signature
Gland	
Pierre Stampfli	Signature
Chavannes de Bogis	